



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 63999

Texte de la question

M. Jean-Marie Geveaux appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation délicate dans laquelle se trouvent les infirmières et infirmiers libéraux. En effet, la rémunération des séances de soins infirmiers est la même depuis 15 ans, à savoir 42,90 francs par séance d'une demi-heure. Ces soins infirmiers recouvrent d'une part les actes de soins d'accompagnement en fin de vie et de réadaptation aux actes essentiels de la vie, et d'autre part les actes d'aide à la vie quotidienne. Du fait d'une absence de revalorisation de la rémunération des premiers, les infirmières sont incitées à se reporter sur la pratique des seconds. Ainsi, elles sont de moins en moins disponibles pour les patients qui nécessitent des soins lourds, complexes et répétés. Enfin, les indemnités horokilométriques n'ont pas été revalorisées depuis 1984, alors que le prix des carburants n'a cessé de croître depuis cette date. Cela conduit les infirmières à limiter leurs déplacements et ce sont bien évidemment les zones rurales qui se trouvent pénalisées. D'une façon générale, il apparaît légitime que les infirmières demandent la mise en oeuvre du plan de soins infirmiers à domicile, afin qu'elles exercent pleinement leurs compétences et que leurs soins en même temps que leur rémunération soient revalorisés. Il souhaiterait connaître les mesures que le gouvernement envisage de prendre pour répondre aux revendications justifiées des infirmières et par là même mettre fin à une évolution dangeoureuse.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Geveaux](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63999

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 juillet 2001, page 4084